

État de Chapelle publique de la paroisse de *Lanhouanneau*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.	a)	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à	b)	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année	f)	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?	i)	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j)	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k)	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle	m)	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

Il n'y a à Lanhouarneau qu'une chapelle, située dans un coin du cimetière qui entoure l'église paroissiale. On y dit la messe, sur demande (ce qui arrive peut-être trois fois par an). Le catéchisme s'y fait régulièrement à une partie des enfants de la paroisse. Ce sont là tous les renseignements exacts que je suis à même de donner.

J. F. Briant
curé de Lanhouarneau

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Lanhouarneau (néant)

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?